

Domaine de l'horticulture ornementale

État de situation

Pertinence de la formation professionnelle
Spécialités en horticulture (ASP 5043)

Décembre 2008



HortiCompétences

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE
EN HORTICULTURE ORNEMENTALE -
COMMERCIALISATION ET SERVICES

Équipe de production

Coordination

Martine Matteau
Directrice générale
HortiCompétences
Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale – commercialisation et services

Recherche et rédaction

Line Desmarais
Conseillère en formation professionnelle



HortiCompétences

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE
EN HORTICULTURE ORNEMENTALE -
COMMERCIALISATION ET SERVICES

3230, rue Sicotte, local E-300 ouest
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7B3
Téléphone : 450 774-3456
Télécopieur : 450 774-3556
Courriel : info@horticompetences.ca
www.horticompetences.ca

Emploi
Québec

Emploi-Québec contribue
au financement des activités
du comité.

© HortiCompétences, 2008
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2008
ISBN-13 : 978-2-922003-33-8

Le genre masculin, utilisé lorsque le contexte s'y prête, désigne aussi bien les femmes que les hommes.

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à condition d'indiquer la source.

Remerciements

La production de cet état de situation a été rendue possible grâce à la contribution de plusieurs personnes du milieu des entreprises, du milieu associatif et du milieu de la formation professionnelle. HortiCompétences tient à les remercier et à souligner la qualité et la pertinence des renseignements fournis.

Du milieu des entreprises et du milieu associatif

- Alain De Guise
Chef de service, Parcs et Espaces verts, Ville de Terrebonne.
Vice-président, Association des responsables d'espaces verts du Québec (AREVQ).
- Lise Gauthier
Copropriétaire, Gauthier Fleurs et Jardins, Trois-Rivières.
Présidente, Association des jardineriers du Québec (AJQ).
- Michel Desilets
Contremaître, Ville de Montréal.
- Daniel Desjardins
Chef de division – Production et expertise arboricole, Ville de Montréal.
Vice-président, Association des responsables d'espaces verts du Québec (AREVQ).
- Daniel Tessier
Surintendant – Parcs et terrains de jeux, Ville de Granby.
Président, Association des responsables d'espaces verts du Québec (AREVQ).

Du milieu de la formation professionnelle

- Jean-Jacques Lincourt
Chef de division – Production, horticulture, serres, Jardin botanique de Montréal.
- Nataly Turcotte,
Directrice adjointe, École des métiers de l'horticulture de Montréal.
Commission scolaire de Montréal.

Table des matières

Remerciements.....	3
Présentation de l'état de situation.....	7
Méthodologie.....	7
Structure de l'état de situation.....	8
1. Les professions de l'horticulture ornementale.....	9
1.1 Principales professions.....	9
1.2 Perspectives professionnelles pour les principales professions.....	9
1.3 Personnes en emploi dans les principales professions de l'horticulture ornementale versus secteurs économiques.....	11
1.4 Entreprises versus secteurs économiques observés.....	12
2. La spécialisation en horticulture ornementale.....	13
2.1 Programme d'études et lieu de formation.....	13
2.2 Clientèle scolaire et diplomation.....	14
3. Le point de vue du monde du travail sur les grandes activités, la main-d'œuvre et la FP en horticulture ornementale.....	15
3.1 Fonctions de travail et profils recherchés.....	15
3.2 Besoins en main-d'œuvre.....	16
3.3 Reconnaissance des programmes d'études et des diplômes de la FP.....	16
4. La portée du programme d'études <i>Spécialités en horticulture (ASP 5043)</i>.....	19
4.1 Professions visées et professions occupées.....	19
4.2 Situation des diplômés.....	20
5. Les constats généraux.....	23
Bibliographie.....	25
Annexe I Liste des compétences visées par les programmes d'études <i>Horticulture et jardinerie (DEP 5288), Réalisation d'aménagements paysagers (DEP 5320) et Spécialités en horticulture (ASP 5043).....</i>	27
Annexe II Sondage effectué par la CSDM auprès des diplômés détenteurs de l'ASP <i>Spécialités en horticulture (ASP 5043).....</i>	31

Liste des tableaux	
Tableau 1 : Perspectives professionnelles 2008-2012 pour les professions occupées par les diplômés de la FPT liée à l'horticulture ornementale	10
Tableau 2 : Personnes exerçant les professions de la FPT liée à l'horticulture ornementale, pour des secteurs économiques sélectionnés et pour tous secteurs économiques - 2006	11
Tableau 3 : Nombre d'entreprises au Québec en horticulture ornementale – commercialisation et services, selon le nombre d'employés - 2007	12
Tableau 4 : Nombre d'élèves débutants en Spécialités en horticulture (ASP 5043), de 1992-1993 à 2006-2007	14
Tableau 5 : Nombre de diplômés en Spécialités en horticulture (ASP 5043), de 1993 à 2007.....	14
Tableau 6 : Professions de la CNP, en regard de la répartition des diplômés du programme d'études Spécialités en horticulture (ASP 5043) – 2003, 2004 et 2005.....	19
Tableau 7 : Situation des personnes diplômées du programme d'études Spécialités en horticulture (ASP 5043) et de tout programme conduisant à une ASP (31 mars 2007) – promotion 2005-2006.....	21

Présentation de l'état de situation

Le présent état de situation porte sur la pertinence du programme d'études *Spécialités en horticulture* (ASP 5043).

Il aborde les professions de l'horticulture ornementale et les secteurs économiques dans lesquels on les retrouve. Il évoque le point de vue du monde du travail sur la main-d'œuvre et sur la formation professionnelle. Il décrit la portée du programme d'études et, enfin, présente les constats les plus évidents sur sa pertinence.

L'état de situation se veut une réponse à certaines interrogations :

- En quoi le programme d'études *Spécialités en horticulture* (ASP 5043) se distingue-t-il des autres formations initiales de la formation professionnelle?
- Est-ce que le programme d'études *Spécialités en horticulture* (ASP 5043) répond aux besoins des entreprises?
- Comment les entreprises anticipent-elles les besoins en main-d'œuvre qualifiée, dans le domaine de l'horticulture ornementale?

Il a été commandé par HortiCompétences, le Comité sectoriel de main-d'œuvre en horticulture ornementale – commercialisation et services. Il s'inscrit dans le contexte où le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) envisage l'abolition du programme d'études *Spécialités en horticulture* (ASP 5043). Selon le MELS, « le bien-fondé du programme *Spécialités en horticulture* ASP reste discutable pour les raisons qui suivent :

- les besoins du milieu municipal ayant justifié la création de ce programme sont à revoir à la baisse dans le contexte de la réforme (...);
- les nouveaux programmes conduisant à l'obtention d'un DEP et d'un DEC en horticulture viennent répondre à plusieurs visées de l'ASP;
- la Loi 90 permet à certaines catégories d'employeurs visés par l'ASP d'investir dans le perfectionnement du personnel. » (MELS : 2003, 2).

Méthodologie

Pour mener à bien cet état de situation, HortiCompétences s'est adjoint des partenaires des milieux du travail et de l'éducation. Des entretiens ont été menés avec des représentants de la Ville de Montréal, de la Ville de Terrebonne, de l'Association des responsables d'espaces verts du Québec (AREVQ), de l'Association des jardineriers du Québec, ainsi que de la Commission scolaire de Montréal et du Jardin botanique de Montréal.

En complément, nous avons consulté les indicateurs sur la main-d'œuvre compilés pour HortiCompétences, de même que de l'information sur le marché du travail (IMT) et sur la formation.¹

¹ Voir la bibliographie.

Structure de l'état de situation

L'état de situation se divise en cinq chapitres :

- 1^{er} chapitre : Les professions de l'horticulture ornementale.
- 2^e chapitre : La spécialisation horticulture ornementale.
- 3^e chapitre : Le point de vue du monde du travail sur la main-d'œuvre et la formation professionnelle en horticulture ornementale.
- 4^e chapitre : La portée du programme d'études *Spécialités en horticulture* (ASP 5043).
- 5^e chapitre : Les constats généraux.

1. Les professions de l'horticulture ornementale

1.1 Principales professions

HortiCompétences porte une attention continue à un certain nombre de professions, en se référant entre autres à l'information sur le marché du travail (IMT) rendue disponible par Emploi-Québec et à des données fournies par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Cela lui permet de suivre et d'analyser l'évolution de l'emploi dans le secteur de l'horticulture ornementale – commercialisation et services.

Les professions sont les suivantes :

- Architectes paysagistes (CNP 2152)
- Techniciens et spécialistes de l'aménagement paysager et de l'horticulture (CNP 2225)
- Entrepreneurs et gestionnaires de l'aménagement paysager et de l'entretien de terrains (CNP 8255)
- Surveillants de l'aménagement paysager et de l'horticulture (CNP 8256)
- Manœuvres en aménagement paysager et entretien des terrains (CNP 8612)
- Directeurs de commerce de détail (CNP 0621)
- Vendeurs et commis-vendeurs (CNP 6421)
- Propriétaires-exploitants de pépinières et de serres (CNP 8254)
- Ouvriers de pépinières et de serres (CNP 8432)

1.2 Perspectives professionnelles pour les principales professions

Les perspectives professionnelles sont en fait les perspectives d'intégration au marché du travail et elles sont établies sur cinq ans. Elles sont réalisées par Emploi-Québec, à l'aide de prévisions sur la demande de main-d'œuvre et sur l'état de l'offre de main-d'œuvre. Les perspectives professionnelles 2008-2012 pour les principales professions de l'horticulture ornementale sont présentées dans le tableau de la page suivante.

Tableau 1 : Perspectives professionnelles 2008-2012 pour les principales professions de l'horticulture ornementale

Principales professions de l'horticulture ornementale	Perspectives professionnelles 2008-2012 ²
Architectes paysagistes (CNP 2152)	Non publiées
Techniciens et spécialistes de l'aménagement paysager et de l'horticulture (CNP 2225)	Acceptables
Entrepreneurs et gestionnaires de l'aménagement paysager et de l'entretien de terrains (CNP 8255)	Acceptables
Surveillants de l'aménagement paysager et de l'horticulture (CNP 8256)	Acceptables
Manœuvres en aménagement paysager et entretien des terrains (CNP 8612)	Acceptables
Directeurs de commerce de détail (CNP 0621) ³	Favorables
Vendeurs et commis-vendeurs (CNP 6421)	Favorables
Propriétaires-exploitants de pépinières et de serres (CNP 8254)	Acceptables
Ouvriers de pépinières et de serres (CNP 8432)	Acceptables

Pour trois des professions indiquées, on remarque une augmentation du nombre de personnes qui les occupent de 2001 à 2006 :

- les Techniciens et spécialistes de l'aménagement paysager et de l'horticulture (CNP 2225) sont passés de 4 190 à 4 415 personnes, ce qui représente une augmentation de 5 %;
- les Surveillants de l'aménagement paysager et de l'horticulture (CNP 8256) sont passés de 1 210 à 2 040 personnes, ce qui représente une augmentation de 70 %;
- les Manœuvres en aménagement paysager et entretien des terrains (CNP 8612) sont passés de 11 200 à 15 475 personnes, ce qui représente une augmentation de 38 %.

² Niveaux de diagnostic des perspectives professionnelles :

- Perspectives très favorables : les perspectives d'intégration au marché du travail seront très bonnes.
- Perspectives favorables : les perspectives d'intégration au marché du travail seront bonnes.
- Perspectives acceptables : les perspectives d'intégration au marché du travail seront satisfaisantes.
- Perspectives restreintes : les perspectives d'intégration au marché du travail seront limitées.
- Perspectives très restreintes : les perspectives d'intégration au marché du travail seront très limitées.

³ Par Directeur de commerce de détail, on entend ici Gérant d'une jardinerie.

1.3 Personnes en emploi dans les principales professions de l'horticulture ornementale versus secteurs économiques

Il est intéressant de croiser certaines données sur la main-d'œuvre. Le tableau qui suit présente le nombre de personnes en emploi selon la profession occupée, pour certains secteurs économiques et pour tous secteurs confondus. On parle ici des principales professions de l'horticulture ornementale et des secteurs économiques dans lesquels on les retrouve. Il s'agit de données de 2006, soit du dernier recensement.

Tableau 2 : Personnes en emploi dans les principales professions de l'horticulture ornementale, pour des secteurs économiques sélectionnés et pour tous secteurs économiques - 2006

Principales professions de l'horticulture ornementale	Secteurs économiques sélectionnés (SCIAN) ⁴							Tous secteurs confondus
	Fermes (1111 à 1129)	Grossistes/distributeurs de produits agricoles (4111)	Magasins de fournitures pour le jardinage et l'entretien des pelouses (4442)	Fleuristes (4531)	Architectes, génie et services connexes (5413)	Services relatifs aux bâtiments et aux logements (5617)	Autres services de divertissement et de loisirs (7139)	
Architectes paysagistes (CNP 2152)	0	0	0	0	230	* ⁵	0	310
Techniciens et spécialistes de l'aménagement paysager et de l'horticulture (CNP 2225)	1 040	*	235	60	55	1 205	355	4415
Entrepreneurs et gestionnaires de l'aménagement paysager et de l'entretien de terrains (CNP 8255)	*	0	0	*	*	670	*	920
Surveillants de l'aménagement paysager et de l'horticulture (CNP 8256)	130	0	55	0	65	1 005	90	2 040
Manœuvres en aménagement paysager et entretien des terrains (CNP 8612)	535	*	145	*	140	7 895	2 695	15 425
Directeurs de commerce de détail (CNP 0621) ⁶	55	*	190	335	*	70	75	72 295
Vendeurs et commis-vendeurs (CNP 6421)	660	*	705	2 090	75	220	595	159 445
Propriétaires-exploitants de pépinières et de serres (CNP 8254)	285	*	*	*	0	*	0	605
Ouvriers de pépinières et de serres (CNP 8432)	1 390	70	190	75	*	*	130	2 565

⁴ SCIAN : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

⁵ * Donnée inférieure à 50.

⁶ Par Directeur de commerce de détail, on entend ici Gérant de jardinerie.

1.4 Entreprises versus secteurs économiques observés

Toujours dans le but de suivre et d'analyser l'évolution de l'emploi dans le secteur de l'horticulture ornementale – commercialisation et services, HortiCompétences observe un certain nombre de secteurs économiques, en regard du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Il s'agit de Centres de jardinage (444220), Services d'aménagement paysager (561730), Fleuristes (453110), Services d'architecture paysagère (541320), Grossistes-distributeurs de produits et plantes de pépinières (411130). Il observe entre autres le nombre d'entreprises d'horticulture ornementale – commercialisation et services inscrites au Registre des entreprises de Statistique Canada, pour chacun desdits secteurs.

Tableau 3 : Nombre d'entreprises au Québec en horticulture ornementale – commercialisation et services, selon le nombre d'employés - 2007

Secteurs économiques (SCIAN) ⁷	Nombre d'employés						Totaux
	1 à 4	5 à 9	10 à 19	20 à 49	50 et +	Indéterminé	
Centres de jardinage (444220)	71	38	27	37	9	90	272
Services d'aménagement paysager (561730)	1147	504	245	107	23	1171	3197
Fleuristes (453110)	406	102	33	8	1	295	845
Services d'architecture paysagère (541320)	121	42	17	5	0	149	334
Grossistes-distributeurs de produits et plantes de pépinières (411130)	31	11	19	9	2	43	115

On peut difficilement se tromper, en affirmant que les secteurs économiques dont il est question sont en croissance. En effet, si l'on compare les données du précédent tableau avec celles de 2002, on remarque :

- que les petites entreprises (1 à 4 employés) ont connu une baisse, entre 2002 et 2007;
- que les entreprises des autres strates (5 à 9 employés, 10 à 19 employés, 20 à 49 employés, 50 employés et +) ont connu une nette croissance, entre 2002 et 2007.

⁷ SCIAN : Système de classification des industries de l'Amérique du Nord.

2. La spécialisation en horticulture ornementale

2.1 Programme d'études et lieu de formation

Le programme d'études *Spécialités en horticulture* (ASP 5043) « prépare à l'exercice des métiers de jardinier et d'horticulteur, tels qu'ils sont exercés dans diverses entreprises et à la Ville de Montréal. » (CSDM : 5). Selon le MELS, les professions visées sont Techniciens et spécialistes de l'aménagement paysager (CNP 2225) et Ouvriers de pépinières et de serres (CNP 8432).

D'une durée de 450 heures, ce programme d'études constitue une spécialisation du programme d'études *Horticulture et jardinerie* (DEP 5288) et conduit à une Attestation de spécialisation professionnelle (ASP) émise par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).⁸ Il permet à l'élève d'« acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires pour faire une régie des productions annuelles des vivaces, des bonsaïs en serre, lire des plans d'aménagement paysager et faire l'estimation des coûts, arpenter et niveler un terrain, dessiner des plans d'aménagement paysager et acquérir des notions sur la régie des pépinières » (MELS, 2008 : Inforoute FPT).

Seule la Commission scolaire de Montréal (CSDM) est autorisée à le dispenser, ce qu'elle fait dans les locaux du Jardin botanique de Montréal.

Le programme d'études *Spécialités en horticulture* (ASP 5043) n'a pas été élaboré selon l'approche par compétence. Or, la CSDM a désigné des spécialistes de contenu pour préciser les compétences et en rédiger les objectifs opérationnels. Cela s'est fait, dans une optique de complément aux programmes *Horticulture et jardinerie* (DEP 5288) ou *Réalisation d'aménagements paysagers* (DEP 5071). On a voulu ainsi éviter la duplication, pour privilégier la spécialisation.⁹ Via ses objectifs opérationnels, le programme d'études *Spécialités en horticulture* (ASP 5043) permet :

- l'élargissement des connaissances reliées aux différentes cultures;
- l'application des compétences horticoles de base à des cultures spécialisées;
- la planification d'aménagement de jardins thématiques ou écologiques;
- l'acquisition d'habiletés relatives à la régie de cultures spécialisées et à la gestion d'une production de plantes.

En ce qui concerne le lieu de formation (Jardin botanique de Montréal), les élèves sont en contact quotidien avec des personnes-ressources reconnues, en plus d'avoir accès à :

- une imposante collection de plantes identifiées;
- une bibliothèque spécialisée en horticulture (la plus grosse au Canada);
- des événements horticoles d'envergure.

⁸ La documentation ministérielle indique que le préalable est *Horticulture ornementale* (DEP 1088), lequel a été remplacé par *Horticulture et jardinerie* (DEP 5288).

⁹ Voir annexe I : Liste des compétences visées par les programmes d'études *Horticulture et jardinerie* (DEP 5288), *Réalisation d'aménagements paysagers* (DEP 5320) et *Spécialités en horticulture* (ASP 5043).

2.2 Clientèle scolaire et diplomation

Depuis ses tout débuts (1992-1993), le programme d'études *Spécialités en horticulture* (ASP 5043) a connu une clientèle relativement stable et un taux de diplomation intéressant, comme nous le montrent les tableaux qui suivent.

Fait à noter, le nombre d'inscrits et de diplômés a chuté en 2006-2007, atteignant 8 inscrits et autant de diplômés. Les autorités compétentes de la CSDM expliquent une telle diminution : un seul groupe d'élèves a été admis cette année-là pour des raisons organisationnelles, non pas par manque de clientèle.

Tableau 4 : Nombre d'élèves débutants en Spécialités en horticulture (ASP 5043), de 1992-1993 à 2006-2007

Année scolaire	Nombre d'élèves débutants
1992-1993	19
1993-1994	19
1994-1995	19
1995-1996	20
1996-1997	21
1997-1998	23
1998-1999	22
1999-2000	20
2000-2001	12
2001-2002	28
2002-2003	33
2003-2004	28
2004-2005	24
2005-2006	18
2006-2007	8

Tableau 5 : Nombre de diplômés en Spécialités en horticulture (ASP 5043), de 1993 à 2007

Année	Nombre de diplômés
1993	16
1994	17
1995	20
1996	18
1997	22
1998	22
1999	21
2000	21
2001	11
2002	n/d
2003	29
2004	29
2005	19
2006	20
2007	8

3. Le point de vue du monde du travail sur la main-d'œuvre et la FP en horticulture ornementale

3.1 Fonctions de travail et profils recherchés

D'après les employeurs consultés, on dénombre cinq grandes fonctions de travail en horticulture ornementale :

- Manœuvre à la production ou ouvrier.
- Jardinier.
- Horticulteur.
- Chef d'équipe.
- Vendeur.

Selon la fonction de travail, ils recherchent un certain profil lors de l'embauche :

- **Manœuvre à la production ou ouvrier** : Pour certains employeurs, la personne doit avoir de l'expérience pertinente, c'est-à-dire avoir déjà fait l'ensemble des tâches réalisées habituellement en pépinière et qu'elle connaisse les standards de l'industrie. Pour d'autres, elle doit simplement démontrer un intérêt pour le travail horticole. Pour tous, la personne doit avoir une bonne résistance physique, être capable de travailler en équipe et être à l'aise avec les tâches répétitives. Le fait de détenir ou non un diplôme spécialisé est plus ou moins important, selon l'employeur. La formation à la tâche est une pratique courante.
- **Jardinier** : La personne doit être titulaire d'un DEP et, le cas échéant, d'une ASP¹⁰. En ce qui a trait à l'expérience, on n'en demande pas toujours. En ce qui a trait aux qualités professionnelles, on s'attend à ce que la personne ait les capacités physiques d'exécuter les tâches et de travailler à l'extérieur. On s'attend également à ce qu'elle fasse preuve de jugement dans ses prises de décision, qu'elle soit responsable (notamment qu'elle respecte son horaire de travail), qu'elle suive les consignes et qu'elle soit capable travailler en équipe. À noter que cette fonction se retrouve principalement dans le secteur public.
- **Horticulteur** : La personne doit être titulaire d'un DEC. En ce qui a trait à l'expérience et aux qualités professionnelles, ce sont les mêmes attentes que pour le jardinier. À noter que cette fonction se retrouve principalement dans le secteur public.
- **Chef d'équipe** : La personne doit avoir une expérience pertinente et montrer des qualités de « meneur d'hommes ». Le diplôme n'est pas toujours requis. On constate généralement que la personne qui ne détient pas de diplôme spécialisé a, par contre, une solide expérience.
- **Vendeur** : La personne doit avoir des aptitudes pour la vente. Elle doit connaître les végétaux et avoir de la facilité à travailler auprès du public. Les employeurs essaient de recruter des diplômés de la formation professionnelle, mais ces derniers semblent favoriser les emplois en production horticole.

¹⁰ Le DEP et l'ASP sont des diplômes exigés par le Jardin botanique de Montréal.

3.2 Besoins en main-d'œuvre

La question des besoins en main-d'œuvre préoccupe grandement le monde du travail pour une raison fort simple : un grand nombre de travailleurs sont dans le segment « 35-50 ans ». Une partie du travail demande une bonne endurance physique, que l'on pense à la chaleur des serres, aux poids à lever, ou aux aléas de la température extérieure. On juge donc important de pouvoir compter sur une main-d'œuvre à la fois jeune, en forme et qualifiée, pour appuyer le travail des travailleurs d'expérience et pour assurer la relève.

Pour les employeurs consultés, certains signes laissent entrevoir une rareté de main-d'œuvre :

- Il y a moins de personnes qui appliquent sur les postes offerts.
- Dans les municipalités et dans les entreprises, nombre de personnes seront admissibles à la retraite dans les 5 prochaines années.
- Dans les jardineries familiales, il y a peu de relève. Étant donné la concurrence des grandes surfaces, certaines jardineries envisagent même fermer leurs portes.
- Les jardineries ont des besoins récurrents qu'ils n'arrivent pas à combler d'une saison à l'autre.
- Les paysagistes habilités à faire la taille des végétaux sont difficiles à recruter. On souligne que la tâche est exigeante physiquement et que cela prend un certain temps (une saison) pour que la personne soit en mesure de donner son plein rendement.
- Les paysagistes au potentiel de chef d'équipe sont difficiles à recruter. Dès qu'un paysagiste de talent prend de l'expérience, il part à son compte.
- Les chefs d'équipe sont difficiles à recruter.

3.3 Reconnaissance des programmes d'études et des diplômes de la FP

Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études professionnelles, soit *Réalisation d'aménagements paysagers* (DEP 5320) et *Horticulture et jardinerie* (DEP 5288), sont reconnus par les employeurs. On s'entend qu'ils ont un effet très positif sur la situation de l'horticulture et de l'aménagement paysager au Québec. Ajoutons que les diplômés sont prisés par l'industrie.

Le programme d'études *Spécialités en horticulture* (ASP 5043) n'a pas la même reconnaissance. Peu d'employeurs le connaissent, tout en sachant que des formations sont offertes au Jardin botanique de Montréal. On est sur l'impression que de telles formations sont offertes exclusivement aux employés municipaux.

Ceux qui connaissent le programme d'études *Spécialités en horticulture* (ASP 5043), soit les représentants de grandes et moyennes municipalités, le perçoivent très positivement. On juge que les diplômés sont mieux préparés au travail horticole, qu'ils ont plus de pratique en milieu réel (pépinière, serre), qu'ils sont plus autonomes et qu'ils nécessitent moins de formation à l'embauche. De plus, le fait de dispenser la formation au Jardin botanique de Montréal comporte plusieurs avantages :

- les élèves sont à la fois dans une école et dans une entreprise, ce qui donne une valeur ajoutée à la formation;

- on peut y faire des activités de formation pratique dont la fertilisation des fleurs annuelles à grande échelle, la taille en milieu réel et divers travaux d'aménagement;
- la qualité de l'enseignement est assurée par la spécialisation et l'expérience des ressources en place.

Ceux qui ne connaissent pas le programme d'études *Spécialités en horticulture* (ASP 5043) voient leur curiosité piquée, lorsqu'on leur en parle. On croit que, si une personne diplômée du DEP décide de se spécialiser, c'est qu'elle est vraiment intéressée par le domaine. On souhaite que l'industrie ait accès au bassin de diplômés de ce programme d'études. On voit là une solution à certaines problématiques :

- pour aider à contrer les problèmes de relève, surtout si les élèves explorent le volet gestion;
- pour réduire les désavantages de la saisonnalité, à savoir que plus une personne est formée, plus elle a la chance de travailler sur une longue période de l'année;
- pour améliorer la rétention de la main-d'œuvre, car une personne qui travaille sur une longue période de l'année est plus encline à rester dans le domaine.

4. La portée du programme d'études *Spécialités en horticulture (ASP 5043)*

4.1 Professions visées et professions occupées

Rappelons que, selon le MELS, les professions visées par le programme d'études *Spécialités en horticulture (ASP 5043)* sont Techniciens et spécialistes de l'aménagement paysager (CNP 2225) et Ouvriers de pépinières et de serres (CNP 8432).

On note toutefois plusieurs professions occupées par les diplômés de ce programme d'études, comme le montrent les résultats de l'enquête Relance 2003, 2004 et 2005 et la CNP dans le tableau suivant.

Tableau 6 : Professions de la CNP, en regard de la répartition des diplômés du programme d'études *Spécialités en horticulture (ASP 5043)* - 2003, 2004 et 2005.

Professions de la CNP	Répartition des diplômés (année de l'enquête Relance)				
	2003	2004	2005	Total	
	N = 6	N = 5	N = 9	N = 20	
	%	%	%		%
Architectes paysagistes (CNP 2152)	-	-	33,3	3	15,0
Techniciens et spécialistes de l'aménagement paysager et de l'horticulture (CNP 2225)	16,7	-	-	1	5,0
Entrepreneurs et gestionnaires de l'aménagement paysager et de l'entretien de terrains (CNP 8255)	-	-	-	-	-
Surveillants de l'aménagement paysager et de l'horticulture (CNP 8256)	-	-	33,3	3	15,0
Manœuvres en aménagement paysager et entretien des terrains (CNP 8612)	33,3	40,0	22,2	6	30,0
Directeurs de commerce de détail (CNP 0621)	-	-	-	-	-
Vendeurs et commis-vendeurs (CNP 6421)	-	20,0	-	1	5,0
Propriétaires-exploitants de pépinières et de serres (CNP 8254)	16,7	-	-	1	5,0
Ouvriers de pépinières et de serres (CNP 8432)	33,3	40,0	11,1	5	25,0
Autres professions	-	-	-	-	-

Il y a difficulté de correspondance entre le programme d'études *Spécialités en horticulture (ASP 5043)*, les professions visées ou les professions occupées. Cela confirme la problématique entourant la reconnaissance des professions de fleuriste et d'ouvrier en aménagement paysager, telle que soulevée par HortiCompétences dans un avis émis dans le cadre de la consultation sur la Classification nationale des professions en avril 2008.

Au sujet de la profession de fleuriste, on y précise que, « dans la Classification nationale des professions, les fleuristes sont classés dans le code CNP 6421 Vendeurs et commis-vendeurs, vente au détail. Cependant, la fleuristerie nécessite bien plus que des compétences en vente et service à la clientèle puisqu'il existe un diplôme d'études professionnelles pour cette profession. C'est pourquoi, un code CNP 6422 devrait être créé. » (HORTICOMPÉTENCES, 2008 : 4)

Au sujet de la profession d'ouvrier en aménagement paysager, il appert que « l'une des difficultés rencontrées lors de l'élaboration de notre norme professionnelle pour l'ouvrier/ère en aménagement paysager était l'absence de code CNP approprié alors que cela vise un bassin de 5 000 personnes. Tel que mentionné dans le *Bilan de l'élaboration de la norme professionnelle ouvrier ou ouvrière en aménagement paysager*, il n'existait et n'existe toujours pas de code CNP correspondant au niveau de compétence de l'ouvrier en aménagement paysager. En effet, il n'y a pas de profession reconnue au CNP qui correspond au niveau intermédiaire de compétence en aménagement paysager comme on le retrouve dans deux groupes équivalents : agriculture (CNP 8431) et horticulture (CNP 8432). C'est pourquoi, un code CNP 8433 devrait être créé. » (HORTICOMPÉTENCES, 2008 : 2)

C'est d'autant plus difficile de faire des correspondances entre les compétences visées par le programme d'études *Spécialités en horticulture (ASP 5043)* et les besoins du marché du travail (i.e. fonctions réalisées dans le cadre des professions visées ou occupées).

4.2 Situation des diplômés

Les données d'un sondage effectué par la CSDM en 2003 sont significatives, quant au placement des diplômés en *Spécialités en horticulture (ASP 5043)*. Le tableau de l'annexe II présente la synthèse des données alors recueillies. On retient que, de façon générale, les diplômés de cinq cohortes (Juin 1999, Juin 2000, Juin 2001, Février 2002, Juin 2002) qui se sont placés dans le domaine oeuvrent autant dans le secteur privé que dans le secteur public.

Plus près de nous dans le temps, le tableau de la page suivante présente le détail de l'enquête Relance 2007 (31 mars 2007) pour les diplômés qui nous intéressent et pour les diplômés de tous les programmes conduisant à une ASP. On parle ici des diplômés de la promotion 2005-2006.

Tableau 7 : Situation des personnes diplômées du programme d'études Spécialités en horticulture (ASP 5043) et de tout programme conduisant à une ASP (31 mars 2007) – promotion 2005-2006

Programme	Sexe	Nombre de diplômés visés par l'enquête	Taux de réponse (%)	En emploi (%)	À la recherche d'un emploi (%)	Aux études (%)	Personnes inactives (%)	Taux de chômage (%)	L'emploi à temps plein et ses caractéristiques			
									À temps plein (%)	Durée recherche (semaines)	Salaire hebdo brut moyen (\$)	En rapport avec la formation (%)
Spécialités en horticulture (ASP 5043)	Masc.	6	83,3	40,0	0,0	0,0	60,0	0,0	50,0	X	X	100,0
	Fém.	14	71,4	30,0	40,0	0,0	30,0	57,1	100,0	4	743	33,3
	Total	20	75,0	33,3	26,7	0,0	40,0	44,4	80,0	3	755	50,0
Tous programmes conduisant à une ASP¹¹	Masc.	2 172	63,1	78,4	6,0	10,7	5,0	7,1	92,4	6	682	74,4
	Fém.	2 786	63,3	72,6	7,9	11,1	8,4	9,8	78,2	7	529	67,9
	Total	4 958	63,2	75,1	7,1	10,9	6,9	8,6	84,7	6	605	71,1

Il faut considérer l'effet de la date de la Relance (31 mars) sur les résultats portant sur les diplômés en *Spécialités en horticulture* (ASP 5043), vu le caractère saisonnier du travail. Voilà justement un moment de l'année durant lequel les personnes risquent d'être inactives. Or, une donnée supplémentaire nous apprend que le taux de diplômés en *Spécialités en horticulture* (ASP 5043) en emploi était de 80 %, au 1^{er} juin 2007.

¹¹ La liste de tous les programmes conduisant à une ASP est disponible sur le lien : <http://www2.inforoutefpt.org/guide/rechProgSecteurs.asp>

5. Les constats généraux

- Le programme d'études *Spécialités en horticulture (ASP 5043)* conduisant à une attestation de spécialisation professionnelle est peu connu du monde du travail. Ceux qui le connaissent embauchent les diplômés, notamment le Jardin botanique de Montréal. Une fois informés, ceux qui ne le connaissaient pas sont intéressés d'en savoir plus et même d'avoir accès au bassin de diplômés. Le programme d'études semble donc répondre aux besoins qualitatifs du marché du travail.
- Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport envisage l'abolition du programme d'études *Spécialités en horticulture (ASP 5043)*.
- D'une part, on suppose que les diplômés en *Spécialités en horticulture (ASP 5043)* travaillent essentiellement pour le Jardin botanique de Montréal ou pour la Ville de Montréal. D'autre part, des données de la CSDM montrent une tendance, à l'effet que les diplômés travaillent autant dans le secteur privé que dans secteur public. Cette tendance est confirmée par les données de l'enquête Relance.
- D'une part, le MELS avance que le programme d'études *Spécialités en horticulture (ASP 5043)* est en duplication avec les programmes *Réalisation d'aménagements paysagers (DEP 5320)* et *Horticulture et jardinerie (DEP 5288)*. D'autre part, la CSDM a défini des compétences et a rédigé des objectifs opérationnels qui misent sur la spécialisation.
- Les diplômés en *Spécialités en horticulture (ASP 5043)* sont davantage en emploi et font un meilleur salaire que la moyenne de leurs pairs détenteurs d'une attestation de spécialisation professionnelle.
- La croissance des entreprises devrait avoir un effet d'entraînement sur les besoins en main-d'œuvre qualifiée en horticulture ornementale.
- Il y a difficulté de correspondance entre le programme d'études *Spécialités en horticulture (ASP 5043)*, les professions visées ou les professions occupées. Entre autres, on compte deux professions visées et sept professions occupées.
- Vu les petits nombres, les données relatives aux inscrits et aux diplômés de *Spécialités en horticulture (ASP 5043)* doivent être interprétées avec attention.
- Le Diagnostic sectoriel en cours devrait éclairer la situation de la main-d'œuvre en horticulture ornementale œuvrant dans le secteur privé. Les données devraient permettre d'approfondir l'analyse de pertinence du programme d'études *Spécialités en horticulture (ASP 5043)*.

Bibliographie

- CLASSIFICATION NATIONALE DES PROFESSIONS. Architectes paysagistes (CNP 2152).
- CLASSIFICATION NATIONALE DES PROFESSIONS. Manœuvres en aménagement paysager et entretien des terrains (CNP 8612).
- CLASSIFICATION NATIONALE DES PROFESSIONS. Ouvriers de pépinières et de serres (CNP 8432).
- CLASSIFICATION NATIONALE DES PROFESSIONS. Surveillants de l'aménagement paysager et de l'horticulture (CNP 8256).
- CSDM. Attestation de spécialisation professionnelle, Spécialités en horticulture (ASP 5043), document de travail.
- CSDM. Sondage effectué auprès des diplômés détenteurs de l'ASP *Spécialités en horticulture* (ASP 5043), 2003.
- EMPLOI-QUÉBEC. Information sur le marché du travail en ligne (http://imt.emploiquebec.net/mtg/inter/noncache/contenu/asp/mtg941_accueil_fran_01.asp)
- HORTICOMPÉTENCES. Commentaires sur la révision de la Classification nationale des professions, Avril 2008.
- HORTICOMPÉTENCES. Indicateurs sur la main-d'œuvre, Juin 2008.
- INSTITUT QUÉBÉCOIS DES RESSOURCES HUMAINES EN HORTICULTURE. Diagnostic sur la main-d'œuvre en horticulture ornementale au Québec, secteur commercialisation et services, Mars 2003.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. ASP *Spécialités en horticulture* 5043, Analyse de pertinence - document de travail, Décembre 2003.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (Inforoute FPT). Description du programme d'études Spécialités en horticulture (ASP 5043).
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT (Inforoute FPT). Liste des programmes conduisant à une ASP : <http://www2.inforoutefpt.org/guide/rechProgSecteurs.asp>
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT. Relance 2007 : <http://www.meq.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/SICA/DRSI/RelanceSecondaire2007.pdf>
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT & EMPLOI-QUÉBEC. Cadre de référence pour la production des études sectorielles en partenariat, Septembre 2005.
- STATISTIQUE CANADA. Registre des entreprises, Québec, 2002.
- STATISTIQUE CANADA. Registre des entreprises, Québec, 2007.

Annexe I

Annexe 1

Liste des compétences visées par le programme d'études *Horticulture et jardinerie* (DEP 5288)

1. Se situer au regard du métier et de la démarche de formation (30 h)
2. Analyser des végétaux au regard des principes de la botanique (90 h)
3. Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique sur les chantiers de construction (30 h)
4. Tailler des végétaux ligneux (45 h)
5. Amender et fertiliser des sols (90 h)
6. Planter et transplanter des végétaux (45 h)
7. Résoudre des problèmes relatifs à l'état phytosanitaire des végétaux (90 h)
8. Effectuer des travaux de production de végétaux (90 h)
9. Entretenir des végétaux comestibles (45 h)
10. Effectuer l'entretien estival d'un jardin (60 h)
11. Effectuer l'entretien automnal d'un jardin (75 h)
12. Utiliser des pesticides à l'extérieur (30 h)
13. Effectuer l'entretien printanier d'un jardin (75 h)
14. Interpréter des plans et des devis (30 h)
15. Utiliser des pesticides en culture abritée (15 h)
16. Rechercher de l'information relative à l'horticulture (30 h)
17. Entretenir des plantes d'intérieur et des potées fleuries (90 h)
18. Communiquer en milieu de travail (15 h)
19. Concevoir le plan d'un jardin (105 h)
20. Entretenir de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage horticole (30 h)
21. Planter et entretenir des gazons (60 h)
22. Aménager des espaces de vente et d'entreposage (45 h)
23. Vendre des produits et de l'équipement horticoles (30 h)
24. Utiliser des moyens de recherche d'emploi (15 h)
25. S'intégrer au milieu de travail (75 h)

Liste des compétences visées par le programme d'études *Réalisation d'aménagements paysagers* (DEP 5320)

1. Se situer au regard du métier et de la démarche de formation (30 h)
2. Prévenir les atteintes à la santé, à la sécurité et à l'intégrité physique sur les chantiers de construction (30 h)
3. Entretien de la machinerie, de l'équipement et de l'outillage horticoles et opérer de la machinerie (60 h)
4. Effectuer des mesures et des estimations (30 h)
5. Interpréter des plans, des devis et de la documentation technique (45 h)
6. Communiquer en milieu de travail (15 h)
7. Différencier des végétaux (30 h)
8. Aménager un terrain (90 h)
9. Utiliser des pesticides à l'extérieur (30 h)
10. Entretien un terrain (105 h)
11. Installer des systèmes d'irrigation et d'éclairage (60 h)
12. Construire des ouvrages de béton (60 h)
13. Construire des ouvrages de pierre et de produits de béton sans joint de mortier (120 h)
14. Construire des ouvrages de pierre avec joints de mortier (30 h)
15. Construire des ouvrages de bois (105 h)
16. Utiliser des moyens de recherche d'emploi (15 h)
17. Réaliser et entretenir un jardin d'eau et une rocaille (60 h)
18. Produire le croquis d'un aménagement paysager résidentiel (45 h)
19. S'intégrer au milieu de travail (75 h)

Liste des compétences visées par le programme d'études *Spécialités en horticulture* (ASP 5043)

1. Collaborer aux travaux de régie d'une culture spécialisée (90 h)
2. Assurer la formation et le développement de bonsaïs (30 h)
3. Planifier la mise en forme d'un terrain (30 h)
4. Analyser les principes de composition d'un jardin thématique (90 h)
5. Planifier et dessiner un aménagement paysager écologique (60 h)
6. Assurer la formation, le développement et la santé des végétaux ligneux (60 h)
7. Gérer une production de plantes annuelles ou vivaces (90 h)

Annexe II

Annexe II

Sondage effectué auprès des diplômés récents détenteurs d'une A.S.P. en horticulture de l'École des métiers de l'horticulture de Montréal

Réalisé en été/automne 2003

Sommaire de l'historique d'emploi des 12 derniers mois (du 1^{er} août 2002 au 31 juillet 2003)

Graduation	Nombre de réponses	Étudiants non rejoints	Total	Horticulture secteur public		Horticulture secteur privé			Travail non horticole	Sans emploi/ chômage	Maladie/ Maternité	Études	Autres
				Ville de Montréal	Autre	Entreprise non horticole	Entreprise horticole	En affaire					
Juin 2002	12	1	13	26,1 %	9,0 %	3,5 %	18,1 %	0,5 %	11,1 %	30,3 %	1,4 %	0,0 %	
Février 2002	12	4	16	11,5 %	7,1 %	18,3 %	19,8 %	28,1 %	5,3 %	10,0 %	0,0 %	0,0 %	
Juin 2001	12	0	12	6,2 %	14,9 %	1,7 %	6,1 %	18,1 %	24,3 %	22,5 %	6,3 %	0,0 %	
Juin 2000	15	5	20	9,7 %	7,8 %	0,6 %	18,7 %	11,4 %	31,5 %	16,0 %	0,0 %	4,4 %	
Juin 1999	10	10	22	32,6 %	3,7 %	0,0 %	0,0 %	30,0 %	3,3 %	23,2 %	0,0 %	7,1 %	
Sommes pondérées	61	22	83	16,3 %	8,6 %	4,8 %	13,2 %	16,9 %	16,3 %	20,1 %	1,5 %	2,3 %	

Sommaire

Étudiants rejoints :	61	Étudiants non rejoints :	22
Étudiants au travail :	76,1 %	Étudiants pas au travail :	23,9 %
Travail en horticulture :	59,8 %	Travail dans d'autres domaines :	16,3 %